



MAIRIE DE BEAUFORT-ORBAGNA
1 place de l'Hôtel de Ville - BEAUFORT
39190 BEAUFORT-ORBAGNA
Tél : 03 84 25 00 89
@ : mairie@beaufort-orbagna.fr



**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 25 NOVEMBRE 2024 A 20H15
SALLE D'ACTIVITÉS DE BEAUFORT**

Date de convocation : 15 novembre 2024

Date d'affichage de la convocation : 15 novembre 2024

Membres présents : BEY Emmanuelle, BOUGAUD Frédéric, DIAME Déborah, KLINGUER Emmanuel, LAXENAIRE Stéphane, LIMONET Benoît, LONGIN Guillaume, MOISSONNIER Anthony, MONDIERE Stéphane, BRÉLIT Caroline, TAMISIER Pierre, VANDERCAMERE Raphaëlle, VARENNE Karine

Absents excusés : VAN DER PLOEG Julien donne pouvoir à KLINGUER Emmanuel, GAROT Géraldine donne pouvoir à BRÉLIT Caroline,

Secrétaire de séance : BEY Emmanuelle

Quorum : 13 présents sur 15 élus

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 2 Octobre 2024

Monsieur le Maire demande aux membres du conseil municipal d'approuver le procès-verbal du 2 octobre 2024 : celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés et signé par Monsieur le Maire et Madame Géraldine GAROT, secrétaire de séance.

M. le Maire demande aux membres du conseil municipal d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour :

1. Vente de la propriété située au 5 grande rue - Beaufort
2. Demande de subvention pour les travaux de mise aux normes des arrêts de bus place du souvenir - Beaufort
3. Demande de subvention pour les travaux de rénovation de trois appartements communaux
4. Installation de broyage, concassage, criblage de déchets inertes par la société PETITJEAN TP dans la décharge située à Orbagna

L'ajout de ces points sont adoptés à l'unanimité des membres présents et représentés.

Délibérations :

1. Vente du bâtiment situé au 5 grande rue - Beaufort

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'achat par un professionnel pour la propriété situé au 5 grande rue Beaufort 39190 BEAUFORT-ORBAGNA, cadastré sous les références parcellaires AI 780 et AI 495 au Sol de 32 ca.

Considérant que la commune n'a pas le souhait d'exploiter cette propriété pour un projet quelconque, celui-ci est mise en vente,

Vu la proposition d'offre d'achat de la SCI BAZ'IMMO 1270 Bard 39140 RUFFEY SUR SEILLE représenté par Monsieur Yohan BAZENET

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE la cession de cette propriété située au 5 grande rue - Beaufort cadastré sous les références parcellaires :

- Section AI 780
- Section AI 495 au sol

A la **SCI BAZ'IMMO** 1270 Bard 39140 RUFFEY SUR SEILLE représenté par Monsieur Yohan BAZENET

FIXE cette vente au prix total de **35 000 euros** ;

PRÉCISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Commune, toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

2. Vente terrains ancienne déchetterie à Beaufort : ZH 99 et ZH 100

Monsieur le Maire fait part d'une demande d'achat par un professionnel pour les deux terrains correspondant à l'ancienne déchetterie de Beaufort.

Les parcelles concernées sont les suivantes :

- Section ZH 99 : A la Roz, classé terrain d'une de surface 3420 m2 sur BEAUFORT
- Section ZH 100 : A la Roz, classé verger d'une de surface 1370 m2 sur BEAUFORT

Considérant que la commune n'a pas le souhait d'exploiter ces parcelles pour un projet quelconque, celles-ci ont été misent en vente,

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**,

LE CONSEIL MUNICIPAL

ACCEPTE la cession des parcelles suivantes cadastrées

- Section ZH 99 : A la Roz, classé terrain d'une de surface 3420 m2 sur BEAUFORT
 - Section ZH 100 : A la Roz, classé verger d'une de surface 1370 m2 sur BEAUFORT
- Soit une contenance totale de 4790 m2

A Monsieur CAIRE Nicolas, représentant du domaine viticole dénommé Château Gréa à ROTALIER (39190)

FIXE cette vente au prix total de **40 000 euros** ;

PRÉCISE que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur ;

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer, au nom de la Commune, toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

3. Tarifs droits de place

Suite à une demande d'un professionnel de s'installer pendant la journée, Monsieur le Maire propose de modifier les tarifs en conséquence ;

Après en avoir délibéré, à **l'unanimité des membres présents et représentés**,

Le conseil municipal,

FIXE les tarifs des droits de place applicables à compter du 1^{er} janvier 2025

- **le droit de place** pour l'installation d'un camion de restauration rapide dont la fréquence prévue pour cette activité est d'une fois par semaine, soit **de 8 heures à 13 heures, soit de 12 heures à 17 heures, soit de 17 heures à 22 heures** est fixé au tarif de **40 € par mois**.
- **Le droit de place** pour l'installation d'un étal de produits locaux ou artisanaux dont la fréquence prévue pour cette activité est d'une fois par semaine, en journée, est fixé au tarif de **20 € par mois**.
- **le droit de place** sur le territoire communal, tout emplacement (véhicule, déballage de matériel, meubles, objets à la vente...) est fixé au tarif de **50 € par jour**.
- **Le droit de place** pour l'occupation d'une terrasse ou l'aménagement sur le domaine public est fixé au tarif de **1€ le m2 par mois**.

PRECISE qu'un forfait de nettoyage de 100€ pourra être demandé lorsqu'il sera nécessaire (constat lors d'état des lieux d'un environnement non nettoyé).

PRECISE qu'aucun point électrique communal n'est disponible sur le parking situé entre la boulangerie et le tabac presse les 4 saisons.

PRECISE qu'une borne électrique communal est disponible sur la place du souvenir (entre le restaurant La Maison du Revermont et le cabinet médical) et qu'un forfait de **10 € par jour** sera appliqué en complément du tarif du droit de place.

4. Tarifs communaux des salles et du mobilier

Suite à une demande de location d'une salle communale lors des jours fériés,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

Fixe les tarifs de location des salles communales et du mobilier, applicables à compter du 1^{er} décembre 2024 :

SALLE POLYVALENTE

Caution	460 €
Personnes résidentes dans la commune	280 €
Associations communales et associations siège social dans la commune :	
Tarif journée :	280 €
Tarif demi-journée ou soirée	150 €
Activités commerciales	600 €
Personnes et associations extérieures à la commune	600 €
Réunion d'associations ou d'organismes siège social hors commune (1/2 journée ou soirée)	220 €
Forfait Chauffage (du 01/10 au 30/04)	la journée : 160 € la ½ journée : 120 €
Forfait nettoyage si après état des lieux non conforme	200 €

Conditions d'occupation de la salle polyvalente aux manifestations suivantes :

- Réunions ou manifestations municipales, communautaires, associatives, ou institutionnelles, communales ou intercommunales, ainsi que pour des manifestations départementales ou régionales d'intérêt local ;

- | | |
|---|--------------|
| ■ Participation pour l'occupation de la salle polyvalente | 0.50 €/heure |
| ■ Participation pour l'occupation de la salle 15 grande rue | 2.00 €/heure |
| | 0.60 €/heure |

MOBILIER

En supplément du mobilier déjà présent dans la salle louée ou location seule de mobilier :

Caution	500 €
Table pliante :	5 €/ table
Chaise plastique :	1 €/chaise

BARNUM

Caution	500 €
Personnes résidentes de la commune	25 € / jours / barnum
Associations communale	Gratuit
Associations extérieures ou collectivités territoriales	50 €/jours/ barnum

Par ailleurs, il est indiqué que l'état du barnum pliant sera vérifié par un agent technique disponible lors du reconditionnement après la manifestation.

5. Aménagement de 5 gîtes et réhabilitation du restaurant en salle communale dans le bâtiment situé au 8 Grande Rue – Beaufort : nouveau plan de financement prévisionnel

Vu le Code de la commande publique,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération 2023/057 du 25 octobre 2023, décidant l'attribution du marché de maîtrise d'œuvre au cabinet CARTALLIER ARCHITECTES pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort,

Vu la délibération 2023/070 du 14 novembre 2023, décidant l'attribution de la mission de coordination SPS à la société APAVE pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort,

Vu la délibération 2023/071 du 14 novembre 2023, décidant l'attribution de la mission de Contrôle technique à la société APAVE pour les travaux de réhabilitation et d'aménagement de gîtes individuels dans le bâtiment situé au 8 grande rue Beaufort,

Vu la délibération n° 2023/072A du 14 novembre 2023, validant le plan de financement prévisionnel,

Vu la délibération n° 2024/001 du 24 janvier 2024, validant l'avant-projet et le nouveau plan de financement du cabinet CARTALLIER ARCHITECTES,

Vu la délibération n° 2024/028 du 30 avril 2024, attribuant les lots aux entreprises,

Considérant que d'autres possibilités de financements sont envisageables,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,

Le conseil municipal,

VALIDE le nouveau plan de financement prévisionnel suivant :

	MAITRISE ŒUVRE + SPS + CT	TRAVAUX
Montant prévisionnel de l'opération (HT)	125 410.00 €	866 584.00 €
Subvention DETR sollicité 30%	37 623.00 €	259 975.00 €
Subvention de la Région LEADER sollicité	50 000.00 €	200 000.00 €
Subvention du département DST sollicité 20% sur la partie RDC communs		65 210.00 €
Subvention CCPJ l'aide à l'immobilier d'entreprise touristique acquis		25 000.00 €
Montant de l'autofinancement ou emprunt	37 787.00 €	316 399.00 €

SOLLICITE de l'**ETAT** une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (DETR) pour la réalisation de cette opération à hauteur de **297 598.00 €**.

SOLLICITE de la **REGION** une subvention au titre du LEADER pour la réalisation de cette opération à hauteur de **250 000.00 €**.

SOLLICITE du département une subvention au titre de la Dotation de Solidarité Territoriale (DST) pour la réalisation de cette opération à hauteur de **65 210.00 €**.

SOLLICITE de la **CCPJ** une subvention au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprise touristique pour la réalisation de cette opération à hauteur de **25 000.00 €**.

S'ENGAGE à financer le solde du financement et à compenser par **l'autofinancement ou par l'emprunt** si les recettes prévues étaient moindres qu'espérées,

AUTORISE monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à cette opération.

6. Demande de subvention pour les travaux de mise aux normes des arrêts de bus place du souvenir – Beaufort

Un projet de réfection de voirie, est envisagé par le département courant 2025. Dans cette traversée communale, est aménagée deux arrêts de bus vétustes faisant parti du Schéma Directeur d'Accessibilité Agenda D'Accessibilité Programmée de la région.

La commune de Beaufort-Orbagna souhaite dans un premier temps, réaménager un arrêt de bus.

La commune de Beaufort-Orbagna souhaite dans un premier temps, réaménager un arrêt de bus dans la direction de Bourg en Bresse tout en essayant de bénéficier de subvention notamment par la région avec sa compétence transport. Dans un second temps la reprise d'un trottoir à droite à la sortie de la commune direction Lons le Saunier visant à redonner de l'espace aux piétons et à réduire la largeur de chaussée.

Considérant que pour ce faire, la commune doit réaliser les travaux de mise aux normes,

VU le budget prévisionnel du bureau d'études B.E VOIRIE d'un montant de 83 778.30 €

CONSIDERANT les possibilités de financements envisageables,

CONSIDERANT que nous allons demander minimum trois devis à trois entreprises différentes,

Après en avoir délibéré, **Le Conseil Municipal, avec 2 contre, 2 abstentions, 11 pour :**

DONNE SON ACCORD pour la réalisation de ces travaux cités en objet,

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES HT	RECETTES HT
Etude projet 4 260.00 €	Subvention ETAT : DETR étude 50 % 2 130.00 €
Travaux d'aménagement 83 778.30 €	Subvention ETAT : Au titre DETR 30% 25 134.00 €
	Subvention REGION : en attente retour
	Autofinancement ou emprunt pour le solde
TOTAL : 88 038.30 €	TOTAL : 88 038.30 €

SOLLICITE de l'**ETAT** une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour la réalisation de cette opération à hauteur de **25 134.00 €**.

S'ENGAGE à financer le solde du financement et à compenser par l'**autofinancement ou par l'emprunt** si les recettes prévues étaient moindres qu'espérées,

AUTORISE monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à cette opération.

7. Demande de subvention pour les travaux de rénovation de trois appartements communaux

Vu la nécessité de rénover ces deux appartements vieillissant pour améliorer le confort de nos locataires,
Vu la demande de location sur la commune d'appartement de type t3 et la possibilité d'agrandir un de nos appartement en transformant un garage en habitation,

Vu la délibération n° 2023/074 de demande de subvention pour la rénovation des appartements,

Vu le courrier en date du 25 juin 2024 de Monsieur le Préfet nous informant que notre dossier de demande de subvention n'a pas été retenu,

CONSIDERANT que nos logements ont besoin d'être rénovés,

CONSIDERANT l'intérêt d'améliorer la situation,

CONSIDERANT les possibilités de financements envisageables,

CONSIDERANT les différents devis transmis par nos partenaires,

Après en avoir délibéré, à l'**unanimité des membres présents et représentés**,

DONNE SON ACCORD pour la réalisation de ces travaux dans les trois appartements cités en objet, selon les devis des entreprises :

- **Sarl MENUISERIE DE A à Z demeurant à BEAUFORT-ORBAGNA 13 rue d'Auvergne Beaufort, d'un montant de 55 084.81 € HT soit 62 403.07 T.T.C.**
- **BF MACONNERIE 39 demeurant à SAINTE-AGNES 6 ter Froideville, d'un montant de 3 063.54 € HT soit 3 640.89 € TTC**

VALIDE le plan de financement prévisionnel suivant

DEPENSES HT	RECETTES HT
Travaux de rénovation 58 148.35 €	Subvention ETAT :
	Au titre DETR 30% 17 445.00 €
	Autofinancement ou emprunt pour le solde 40 703.35 €
TOTAL : 58 148.35 €	TOTAL : 58 148.35€

SOLLICITE de l'**ETAT** une subvention au titre de la Dotation d'Equipements des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) pour la réalisation de cette opération à hauteur de **17 445.00 €**.

S'ENGAGE à financer le solde du financement et à compenser par **l'autofinancement ou par l'emprunt** si les recettes prévues étaient moindres qu'espérées,

AUTORISE monsieur le Maire à signer, au nom de la commune, tous documents relatifs à cette opération.

8. Installation de broyage, concassage, criblage de déchets inertes société PETITJEAN TP

Vu la demande de la société PETITJEAN TP relatif à l'installation de broyage, concassage, criblage de déchets minéraux inertes provenant des chantiers des entreprises PETITJEAN TP et PIQUAND TP uniquement sur le site de l'installation de stockage de déchets inertes dûment autorisé par arrêté préfectoral n° 1587-DDE du 7 novembre 2008, complété par arrêté préfectoral n° AP-2018-27-DREAL du 8 juin 2018,

Vu la consultation du public qui s'est déroulée du 25 octobre au 22 novembre 2024,

Considérant que le conseil municipal doit donner un avis suite à cette demande,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE à la majorité avec 13 pour, 2 Abstentions, 0 contre des membres présents et représentés de donner un avis favorable à ce projet.

9. Subvention Jeunes Sapeurs-Pompiers Porte du Jura

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le bilan financier, le budget prévisionnel et la demande de subvention de l'association :

➤ Jeunes Sapeurs-Pompiers Porte du Jura situé à Beaufort-Orbagna (39)

Après avoir étudié ces documents, les finances et l'enveloppe budgétaire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

DÉCIDE à l'unanimité des membres présents et représentés d'attribuer les subventions suivantes :

Nom des associations	Montant de subvention accordé en euros
Jeunes Sapeurs-Pompiers Porte du Jura	50,00 par enfants de la commune de Beaufort-Orbagna

PRECISE que ces dépenses de fonctionnement seront enregistrées sur le budget primitif 2024 sur l'article 65748.

10. Décisions modificatives : virement de crédit achat aménagement terrain ancienne déchetterie

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section d' Investissement		
D 21352 – 21 : Bâtiments privés	4 999,00 €	
TOTAL D 21 Immobilisations corporelles	4 999,00 €	
D 2138 – 041 : Autres constructions		4 999,00
TOTAL D 041 : Opérations patrimoniales		4 999,00

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la décision budgétaire modificative n° 1 du budget principal n° 109 pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°1.

11. Décisions modificatives : opération d'ordre projet gîtes

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n° 2 du budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section d' Investissement		
D 2313 – 23 : Constructions		17 760.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours		17 760.00 €
D 2031 – 041 : Autres constructions		17 760.00 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		17 760.00 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la décision budgétaire modificative n° 2 du budget principal n° 109 pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°2.

12. Décisions modificatives : virement de crédit opération d'ordre travaux SIDEK, éclairage public opération n° 2235015

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n° 3 du budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section d' Investissement		
D 21538 – 041 : Autres réseaux	5 844.34 €	
TOTAL D 041 : opérations patrimoniales	5 844.34 €	
R 238 – 041 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		4 383.26 €
R 13258 – 041 : Autres groupements		1 461.08 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		5 844.34 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la décision budgétaire modificative n° 3 du budget principal n° 109 pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°3.

13. Décisions modificatives : virement de crédit opération d'ordre travaux SIDEK, éclairage public opération n° 2235014

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n° 4 du budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section d' Investissement		
D 21538 – 041 : Autres réseaux		7 153.86 €
TOTAL D 041 : opérations patrimoniales		7 153.86 €
R 238 – 041 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		5 365.39 €
R 13258 – 041 : Autres groupements		1 788.47 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		7 153.86 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la décision budgétaire modificative n° 4 du budget principal n° 109 pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°4.

14. Décisions modificatives : virement de crédit opération d'ordre travaux SIDEK, éclairage public opération n° 2236048

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,
Vu le budget primitif 2024 de la commune,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'autoriser la décision budgétaire modificative n° 5 du budget principal de l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits de la section d'investissement.

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
Section d' Investissement		
D 21538 – 041 : Autres réseaux		26 283.08 €
TOTAL D 041 : opérations patrimoniales		26 283.08 €
R 238 – 041 : Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		13 141.54 €
R 13258 – 041 : Autres groupements		13 141.54 €
TOTAL R 041 : Opérations patrimoniales		26 283.08 €

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire :

- **APPROUVE** à l'unanimité des membres présents et représentés la décision budgétaire modificative n°5 du budget principal n° 109 pour l'exercice 2024 afin d'ajuster les crédits au niveau de la section d'investissement conformément au tableau présenté ci-dessus.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à mettre en œuvre cette décision budgétaire modificative n°5.

15. Suppression des charges de novembre 2024 à janvier 2025 des locataires situés rue des Boulistes et 2 route d'Augisey - Beaufort

Considérant que depuis le mois de septembre dernier, les locataires situés rue des Boulistes et au 2 route d'Augisey – Beaufort subissent des problèmes de chauffage suite à une pièce défectueuse de la chaudière,

Considérant que les locataires ont eu régulièrement des coupures de chauffage et d'eau chaude depuis cette période,

Considérant qu'à ce jour, les problèmes sont toujours existants,

Monsieur le Maire propose de faire un geste et de supprimer les charges de ces 3 locataires pendant trois mois,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des membres présents et représentés,

DECIDE de supprimer les charges des mois de novembre, décembre 2024 et janvier 2025 soit pour :

- Monsieur et Madame Laurent GOUDOT : 100€ x 3 mois = 300 €
- Madame et Monsieur Emilie EL MENOUEUR : 90€ x 3 mois = 270 €
- Monsieur David LE DRAPPER : 80€ X 3 mois = 240 €

AUTORISE le Maire à signer, au nom de la commune, toutes pièces nécessaires à la réalisation de cette opération.

16. Admission de créances en non-valeur

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant les états de titres irrécouvrables communiqués par le Services de Gestion Comptable de Lons-le-Saunier en date du 24 octobre 2024,

Considérant que Monsieur le Trésorier y expose qu'il n'a pu procéder au recouvrement des titres de recettes des exercices 2022 à 2024 pour un administré.

Considérant les relances effectuées par le SGC et qu'un huissier de justice a été dépêché au domicile de l'intéressé, qu'il a été constaté qu'il n'y avait aucun moyen de recouvrement et vu la décision d'effacement de la dette ;

Les créances concernées seront imputées en dépense à un article nature 6541 intitulé « Créances admises en non-valeur », sur le budget 2024 du BP principal n° 109.

Le montant de la créance admise en non-valeur s'élève à : 4 703,03 euros

Les crédits nécessaires sont pris sur le chapitre 65 compte 6541 au budget primitif 2024.

Il est demandé du bureau de se prononcer sur l'admission en non-valeur.

LES MEMBRES DU BUREAU DECIDENT, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Décident** d'admettre en non-valeur les créances au nom de la personne citée dans l'état des présentations et admissions en non-valeur communiqué par notre comptable public pour la somme totale de 4 703,03 euros.

Informations et questions diverses

- Point financier à la suite du rendez-vous avec Monsieur GRANGER
- Projet Boulangerie
- Projet salon coiffure
- Poste Catégorie B

Fin de séance à 22h20

Le secrétaire de séance,

Emmanuelle BEY



Le Maire,

Emmanuel KLINGUER

